



REGLEMENT PARTICULIER 2020 / 2021

Ce règlement est complété par le règlement général spécifique des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS de PARTICIPATION

Ouvert à toutes et tous les jeunes du Comité Territorial de Golf de Pays d'Auvergne né(e)s en 2005 et après:

- Licencié(e)s dans un Club ou une Association Sportive adhérente au CTGPA,

Les joueurs(euses) d'autres CD/CT peuvent participer dans la mesure de places disponibles.

FORMULE de JEU

3 Catégories de joueuses et 3 catégories de joueurs:

Catégorie 2020	Né(e)s en	Niveau Minimum
U12	2009 et après	36,0
U14	2008 - 2007	36,0
U16	2006 - 2005	36,0

La compétition se déroulera en Stroke Play pour les joueurs en dessous de 25.0 d'index, la compétition se déroulera en stroke Ford afin d'éviter les temps de jeu interminables : 4 coups au-dessus de chaque par, par 3 on relève à 7, par 4 à 8, par 5 à 9.

INSCRIPTIONS

Engagement des joueurs sur adresse mail golfjeunes@ctgolfauvergne.fr par leur club, avant le mercredi, 20 h, précédant l'épreuve du samedi.

DROIT de JEU

Chaque joueur(euse) devra s'acquitter d'un droit de jeu de 15 euros, à régler au club organisateur.

DEPARTS

Les grilles de départs seront disponibles sur le site du CT, www.ctgolfauvergne.fr le jeudi soir.

SUIVI des PARTIES

Les parties U12 seront **obligatoirement** suivies.

Pour cette catégorie :

- chaque club doit fournir 1 suiveur(euse) par tranche de 3 joueurs(euses) entamée (4 joueurs(euses) 2 suiveurs)
- les noms des suiveurs(euses) devront être communiqués lors de l'inscription des joueurs(euses)

ACCES au TERRAIN

L'accès au terrain sera limité :

- aux joueurs(euses),
- aux suiveurs(euses) des parties officielles ,
- aux autres personnes autorisées par le Comité de l'épreuve.

ATTRIBUTION des POINTS

Les points seront attribués de la façon suivante :

- 1^{er} = 100 points,
- 2^{ème} = 90 points
- 3^{ème} = 85 points
- 4^{ème} = 80 points..... etc.....

CLASSEMENT FINAL

Il sera établi, pour chacune des 6 catégories, à l'issue de la dernière épreuve de la saison, par cumul des points attribués lors de chaque épreuve de la saison.

En cas d'égalité, les critères suivants seront retenus :

- 1^{er} : plus grand nombre de victoires,
- 2^{ème}: meilleurs scores cumulés des 3 dernières épreuves, puis sur les 2 dernières...

COMITE d'EPREUVE

Constitué de :

- un représentant du club qui reçoit,
- un représentant du comité,
- d'un OEC désigné.

RECOMPENSES

A l'issue de la dernière épreuve, les lauréat(e)s, de chaque catégorie, seront récompensé(e)s.